

produire des estimations mensuelles des recettes pour les restaurants avec ou sans permis d'alcool, les comptoirs d'aliments à emporter, les traiteurs et les tavernes.

En 1987, les recettes des restaurants, des traiteurs et des tavernes étaient estimées à 14,2 milliards de dollars, ce qui constitue une augmentation de 10 % par rapport à l'estimation de 12,9 milliards de dollars établie pour l'année 1986. En 1987, les recettes des restaurants détenant un permis d'alcool étaient estimées à 6,3 milliards de dollars; celles des restaurants ne détenant pas de permis d'alcool, à 4,1 milliards de dollars; celles des comptoirs d'aliments à emporter, à 1,8 milliard de dollars; celles des traiteurs, à 1,1 milliard de dollars; et celles des tavernes, à 1,0 milliard de dollars. Des renseignements plus détaillés paraissent mensuellement dans la publication de Statistique Canada intitulée *Statistiques des restaurants, traiteurs et tavernes* (n° 63-011 au catalogue).

17.3 Commerce de gros

Les grossistes ont pour activité principale l'achat de marchandises en vue de les revendre à des détaillants, à des industries, à des commerçants, à des établissements, à des professionnels, à d'autres grossistes, à des exploitants agricoles pour leurs activités de production ou à des exportateurs. Ils peuvent aussi servir d'intermédiaires dans ces opérations. Les entreprises qui ont plusieurs activités, par exemple vente en gros et au détail ou vente en gros et fabrication, sont considérées comme étant essentiellement des entreprises de gros si la plus grande part de leur marge bénéficiaire (différence entre le montant total des ventes et le prix de revient des produits vendus) est attribuable au commerce de gros.

La statistique du commerce de gros mesure le volume d'affaires global de toutes les entreprises de gros en activité au pays, qu'il s'agisse d'entreprises canadiennes ou de filiales de sociétés étrangères, et elle englobe les ventes intérieures et les ventes à l'exportation. Le volume d'affaires total calculé par Statistique Canada ne saurait correspondre de façon absolue à la valeur des biens acheminés par le secteur du commerce de gros de l'économie étant donné que des entreprises de gros vendent parfois à d'autres entreprises de gros, si bien que la valeur d'une même marchandise peut être comptée plus d'une fois.

Selon certaines caractéristiques communes, chaque établissement et point de vente de gros est classé dans l'une ou l'autre des deux principales catégories d'exploitation mentionnées ci-après.

Les grossistes sont ceux dont l'activité principale est l'achat et la vente de marchandises pour leur propre compte. Cette catégorie comprend les expéditeurs directs de l'usine au détaillant ou à un utilisateur industriel, les exportateurs, les importateurs, les maisons de vente en gros par correspondance, les concessionnaires d'étalages et les distributeurs-grossistes de marchandises diverses.

Les agents et courtiers sont ceux dont l'activité principale est l'achat et la vente de produits appartenant à d'autres, moyennant commission. Il peut s'agir d'une société de vente aux enchères, d'un négociant travaillant à commission, d'un agent ou courtier d'importation, d'un agent ou courtier d'exportation, d'un représentant de manufacturiers, d'un agent d'approvisionnement, ou d'un acheteur à demeure ou d'un agent de vente.

17.3.1 Grossistes

Les données provisoires pour 1986 indiquent que le volume total du commerce (marchands et agents) atteignait 235,2 milliards de dollars, ce qui constitue une légère augmentation par rapport au niveau de 231,7 milliards de dollars enregistré en 1985. Les grossistes représentaient environ 85 % du chiffre d'affaires pour l'une et l'autre de ces années, soit 199,7 milliards de dollars en 1986 et 195,3 milliards de dollars en 1985. Les augmentations les plus remarquables à cet égard ont été enregistrées par les grossistes de meubles de maison et d'articles d'ameublement (17,6 %), de vêtements et mercerie (17,4 %), de bois et matériaux de construction (16,5 %) et de machines, matériel et fournitures électriques (15,7 %). À l'opposé, des baisses significatives ont été observées en 1986 par rapport à 1985 dans le cas des produits du charbon, du coke et du pétrole (-22,4 %), des produits de la ferme (-8,8 %), et du papier et des produits connexes (-1,7 %). Compte tenu de ces pertes, le volume du commerce en 1986 ne s'est accru que de 2,2 % par rapport à 1985.

Les grossistes de machines électriques, agricoles et industrielles représentaient 20,3 % du chiffre d'affaires total en 1986. L'année précédente, la part de ce même groupe était de 19,3 %. Le groupe des aliments a vu sa part augmenter légèrement à 16,7 % en 1986 par rapport au niveau de 16,0 % observé en 1985. La part détenue par les vendeurs de produits pétroliers (y compris le charbon et le coke) est descendue à 11,6 % en 1986, comparativement à 15,3 % en 1985, tandis que celle des grossistes de produits agricoles primaires est passée de 8,9 % qu'elle était en 1985 à 7,9 % en 1986.

En ce qui a trait à la répartition géographique du commerce, les grossistes établis en Ontario et au Québec représentaient 65,1 % du volume total en 1986, ce qui est une augmentation par rapport